



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 480

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les disparités de la couverture nationale pour l'accès à la téléphonie et à internet haut débit. Grâce à la volonté du Gouvernement, 95 % de la population ont aujourd'hui accès à ce service et plus de 10 millions de personnes sont d'ores et déjà abonnées à l'ADSL. Toutefois, il reste encore de nombreuses zones qui ne profitent pas de cette nouvelle technologie, comme c'est le cas dans le département du Vaucluse, dans le village de Savoillans, par exemple. Or l'accès à internet à haut débit constitue un véritable enjeu pour le développement économique et l'attractivité de nos territoires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que l'ensemble des communes puisse bénéficier de cet outil aujourd'hui indispensable. Il lui demande en particulier de bien vouloir lui préciser les mesures qui sont plus spécifiquement envisagées pour la commune de Savoillans et leur délai de mise en oeuvre. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Texte de la réponse

La commune de Savoillans a déposé un dossier de candidature dans le cadre du plan gouvernemental de couverture des zones blanches à haut débit, en coordination avec les initiatives des collectivités, et elle devrait pouvoir être couverte d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 480

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4825

Réponse publiée le : 28 août 2007, page 5379